



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 57352

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les ateliers santé-ville. Il désire connaître le bilan des interventions de ces structures.

Texte de la réponse

Une enquête réalisée par l'ACSé sur l'ensemble des ateliers santé ville existants en 2008 fait apparaître les éléments suivants : près de 300 ateliers santé-ville (ASV) ont été mis en place. Ils sont très inégalement répartis selon les régions. Trois d'entre elles concentrent près de la moitié des ASV, là où ils ont été lancés de façon expérimentale depuis le début des années 2000 ; plus de la moitié des ASV ont démarré leur activité en 2007 ou 2008, le « pic » observé en 2007 correspondant à la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), qui ont pris en compte la santé de manière plus nette que les précédents contrats de ville en y consacrant un volet dédié. Trois financeurs contribuent à hauteur de 85 % au financement des ASV : l'État via l'ACSé apparaît comme le premier financeur (41 % du total), suivi par les villes et intercommunalités (34 %), puis par les groupements régionaux de santé publique (10 %) ; la subvention moyenne de l'ACSé par ASV s'est établie en 2008 à près de 26 000 EUR ; l'ingénierie, des moyens d'intervention, de diagnostic et d'évaluation des ASV, dont on sait que le coût moyen s'élève 63 000 EUR, sont cofinancés par l'État (ACSé) et les collectivités territoriales ; 201 coordinateurs (166 ETP) et 142 postes ou vacations ont été financés ; 297 adultes-relais et 70 médiateurs de santé publique ont été impliqués dans la démarche ASV ; l'information des publics représente 40 % des actions menées ; 23 % des actions sont consacrées à la prévention ; 15 % à l'accès aux soins ; 14 % à l'accès aux droits ; les principaux thèmes de santé développés portent sur la nutrition, les conduites addictives, la santé mentale, l'hygiène buccodentaire, le dépistage du cancer, la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles ; les ASV estiment concerner environ 10 % de la population des quartiers populaires ; les ASV s'adressent en premier lieu aux adultes, puis, aux enfants, adolescents et jeunes ; les CUCS s'appuient fréquemment sur les ASV puisque : 77,3 % des 497 CUCS intègrent la thématique santé ; 43,5 % des CUCS ont un ASV ; 56,2 % des CUCS ayant un volet santé ont un ASV.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57352

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 8009

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3451